

PI Import SA garantit les produits BambooTouch® Parquets d'intérieur pendant 30 ans.

Les conditions de garantie qui suivent concernent tous les produits de la gamme BambooTouch® parquets d'intérieur.

Les présentes conditions de garanties sont applicables à la **garantie commerciale** offerte par BambooTouch® pour les éventuels défauts de fabrication.

La **garantie commerciale** est offerte en complément de la garantie légale de deux ans, telle que prévue aux articles 1649 bis à 1649 nonies de l'ancien Code civil, qui ouvre un droit de recours aux consommateurs, à l'encontre du vendeur, en cas de défaut de conformité du bien de consommation.

En tout état de cause, la garantie commerciale ne couvre que les défauts cachés propres à la marchandise et en aucun cas les défauts qui proviendraient de la pose ou de la manipulation du produit.

BambooTouch® est une marque enregistrée par Pi Import SA, qui, en tant qu'importateur, assume cette garantie commerciale.

Champ d'application de la garantie commerciale et exclusions de garantie

- Cette garantie commerciale couvre uniquement les **défauts de production** de ce produit.
- Non exhaustivement, sont donc exclus de cette garantie les défauts résultant de :
 - ✓ Mauvais entreposage, acclimatation insuffisante, mauvais usage, accident, forces majeures, dommages extérieurs.
 - ✓ Changements de couleur, décoloration par la lumière, fissures de la superficie causées par l'humidité, déformations.
 - ✓ Dommages causés par une mauvaise installation, un nettoyage inadéquat, un manque d'entretien.
 - ✓ Pose sur une chape trop humide
 - ✓ Marques laissées par des objets pointus, griffes d'animaux, tournevis...
 - ✓ La négligence.
 - ✓ L'usure naturelle et la détérioration normale.
- Le non-respect des normes en vigueur, du guide d'installation et/ou des fiches techniques et/ou des notices de pose, d'entretien et de nettoyage engendre automatiquement l'exclusion de la garantie.
- Un parquet huilé demande un premier entretien tout de suite après la pose, avant le premier usage, comme repris dans nos conseils d'entretien disponibles sur notre Website : www.bambootouch.com/fr/conseils. Le non-respect de cette procédure engendre automatiquement l'exclusion de la garantie.
- PI Import Sa se réserve le droit de faire appel à un expert pour réaliser une expertise indépendante. Dans le cas où Pi Import ne devrait pas être tenu responsable, les frais d'expertise seraient à charge du client.
- Des fissures peuvent apparaître sur les parquets BambooTouch® BamWood, c'est normal et inhérent au produit. Les parquets BambooTouch® Vertical et Horizontal pourraient également légèrement se fissurer en cas d'un intérieur trop sec, dû à un air ambiant trop sec.
- Malgré la grande dureté de nos parquets, le poinçonnement reste possible surtout pour les gammes BambooTouch® Vertical et Horizontal. Ce phénomène ne pourra en aucun cas être considéré comme un défaut et n'ouvre aucun droit à la garantie.

Conditions d'exécution de la garantie commerciale : installation et entretien

- La garantie ne s'appliquera que si le matériel a été installé selon les instructions de PI Import SA et si l'installation a été réalisée conformément à ce que prévoient les règles en vigueur, le guide d'installation et/ou les fiches techniques et notices de pose (www.bambootouch.com/fr/conseils).
- La garantie ne s'appliquera que si l'entretien a été fait régulièrement selon nos recommandations, conformément à ce que prévoient, les fiches techniques et les guides d'entretien et de nettoyage (www.bambootouch.com/fr/conseils). Le client devra en apporter la preuve (factures d'achat des produits...).

Modalités d'exécution de la garantie commerciale

- Cette garantie commerciale s'applique en plus des conditions générales de ventes.
- La réclamation devra être réalisée par écrit et par recommandé endéans les 20 jours après l'apparition des défauts.
- La réclamation devra être accompagnée de la copie de la facture et décrire avec précision le défaut.
- Seul l'acheteur initial bénéficie de la garantie BambooTouch® dans les conditions exposées ci-dessus. Cette garantie ne peut se transmettre à un acheteur de rang ultérieur.
- Une réclamation préalable ou concomitante à l'installation entraîne le remplacement des lames sans aucune compensation financière.
- Aucune réclamation ne sera acceptée si le défaut du produit était préexistant et visible mais que l'installation de celui-ci a été réalisée malgré tout.
- La garantie ne couvre pas les dommages causés à des tierces personnes.
- La garantie n'ouvre aucun autre droit que celui au remplacement, à l'exclusion de toute indemnisation quelconque pour quelque dommage qu'il soit.
- Si des défauts devaient apparaître après l'installation, PI Import Sa se réserve le droit, à sa discrétion :
 - ✓ soit réparer les lames défectueuses ;
 - ✓ soit envoyer des lames de remplacement à l'installateur.
- La quantité des lames bénéficiant de la garantie et pouvant donc faire l'objet d'un remplacement ou d'une réparation est dégressive à concurrence 3,3% par an (usage domestique) ou 20% par an (usage commercial).
- Si le produit n'est plus suivi dans la gamme, le produit sera remplacé par un produit équivalent/de même gamme de la gamme BambooTouch® parquets d'intérieur.
- Une réclamation n'implique pas une augmentation de la durée de la garantie.
- Les frais de démontage et montage, ainsi que les autres frais annexes, tels que les frais de transports, ne sont pas couverts par la garantie.
- Cette garantie remplace et annule toutes les garanties précédentes émises par Pi Import Sa sur ses produits BambooTouch® Parquets d'intérieur.